

**POURQUOI remplir une fiche diagnostique :**

Pour répondre aux exigences de l'article L.113-2 du code des assurances qui stipule : « l'assuré est obligé de répondre exactement aux questions posées par l'assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque par lequel l'assureur l'interroge lors de la conclusion du contrat, sur les circonstances qui sont de nature à faire apprécier par l'assureur les risques qu'il prend en charge » [voir légifrance](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073984&idArticle=LEGIARTI000006791999)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073984&idArticle=LEGIARTI000006791999>

**COMMENT remplir la fiche diagnostique**

1. Remplir la page d'identification de l'association
2. Remplir la page de déclaration des risques selon le cas qui vous concerne ...

**CAS n°1**

**L'association ne participe qu'à des rencontres du Temps Scolaire**

NOTER en travers de la page : **PAS d'activités HTS**

**CAS n°2**

Exemple : une association « X » comptait en 2016/2017 **127** licenciés enfants et **6** licenciés adultes

**L'association envisage de participer à des rencontres TS et HTS :  
NE FAIRE FIGURER QUE LES RENCONTRES HTS**

Noter **TOUTES** les rencontres auxquelles votre association pourrait participer en vous référant aux calendriers de circonscription et départemental, sans faire de choix préalable. Mieux vaut noter une rencontre à laquelle finalement vous ne participerez que d'en oublier une !!!!

Noter en face de chaque rencontre **127** (nombre de licenciés en N-1)

**NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES : Les rencontres HTS sont réservées aux enfants licenciés**

Noter en face de chaque rencontre **6** (nombre de licenciés en N-1)

3. Le dernier cadre est réservé à la déclaration d'une action organisée par l'association USEP de l'école OUVRETE EN HTS A TOUS.

C'est le cas lorsque l'Association USEP de l'école organise la kermesse de fin d'année.

Il est préférable dans ce cas de nous **contacter directement**

**Donc ne remplissez pas cet encadré.**

**ACTIVITES TEMPORAIRES**

Sont-elles destinées exclusivement à des licenciés USEP ayant souscrit la participation APAC :  
OUI  NON

Si non, déclarer uniquement les participants non assurés APAC :

Liste des activités	Participants non assurés APAC	Quotient	Montants	Durée	Reconductible

**NE PAS COMPLETER  
NOUS CONTACTER SI BESOIN**

4. **Signer** cette déclaration et la transmettre selon le calendrier qui suit

#### PROCEDURE DE RETOUR

**Avant les vacances d'automne (19/10/2017)** : Les associations l'envoient à USEP 62 soit par mail à [usep62@ligue62.org](mailto:usep62@ligue62.org) soit par courrier au 55 rue Michelet 62000 ARRAS

**A minima 2 semaines avant VOTRE première rencontre USEP de l'année si elle se déroule avant les vacances d'automne.**